

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 14 septembre 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 08 septembre 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Yvon VALEYRE, Sophie NAVARRO-OTT, Joël VEYRAC, Elénice SUZAT,

EXCUSES REPRESENTES : Michel BEAL (procuration donnée à Bernard BOURGIE), Alain BEAL (procuration donnée à Joëlle GOMEZ), Céline VIALLO (procuration donnée à Elisabeth MOULIN), Gérard COURBON (procuration donnée à Yvon VALEYRE), Tahar KERFA (procuration donnée à Elénice SUZAT)

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 24
	Excusés représentés : 5	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_103

OBJET : Ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2027

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les deux grandes surfaces implantées sur la commune d'Aurec sur Loire, conformément aux dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail, ont sollicité chacune la mairie et formulé leurs demandes d'ouverture dominicale (dimanche) pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal doit rendre un avis simple et une liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. A noter que les agents volontaires bénéficieront d'une majoration de salaire et d'un repos compensateur sur ces dimanches.

Après étude des différentes dates, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir 12 dimanches comme autorisé au maximum par la réglementation ; et comme suit : 3 dates communes aux deux enseignes et 9 dates permettant de répondre au mieux aux demandes respectives.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 6 – M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. COURBON, Mme NAVARRO-OTT, M. VEYRAC, Mme SUZAT et Mme SUZAT pour M. KERFA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- rend un avis simple sur les demandes prioritaire d'ouverture dominicale des deux grandes surfaces implantées à Aurec sur Loire pour les 12 dimanches suivant : 3 janvier 2027, 31 janvier 2027, 4 avril 2027, 27 juin 2027, 4 juillet 2027, 8 août 2027, 31 octobre 2027, 28 novembre 2027, 5 décembre 2027, 12 décembre 2027, 19 décembre 2027 et 26 décembre 2027.
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre des demandes d'ouverture précitées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, À Aurec Sur Loire

Le Maire
Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 18 SEP. 2026